



## **EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025 À 9 H 02**

---

**CE-20251112-3168**

**ADOPTION - PROJET DE RÉSOLUTION  
AUTORISANT UN PPCMOI - LOT 3 249 959**

---

ATTENDU QUE la Ville de Laval a adopté le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge à ce règlement;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'adopter un projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de permettre l'usage «Stade (7221)» du groupe d'usages «Activités de rassemblement (P2)» et un bâtiment temporaire gonflable en forme de dôme avec un matériau souple sur le lot 3 249 959 du cadastre du Québec, situé au 955, avenue Bois-de-Boulogne, et ce, à la condition qu'un tel bâtiment temporaire respecte une distance minimale de 3 mètres avec toute ligne de terrain.

(SD-2025-5804)

**COPIE CONFORME**

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe

Me Christopher Griffin, chef de division secrétariat général et greffier adjoint substitut

Page 1 de 1